

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

DIVERSIFIED FLEXIBLE STRATEGY (Compartiment du FCP GEMS OLYMPIA UCITS FUND)

OPCVM géré par Olympia Capital Management SA

Part AR EUR FR0012132132 (anciennement Part R EUR)

Part AI EUR FR0012132140 (anciennement Part I EUR)

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion et politique d'investissement : l'objectif de gestion du Compartiment est la recherche d'une appréciation du capital sur le long terme en investissant principalement dans un portefeuille diversifié et flexible d'actions, de titres de créance, d'ETF, d'OPC et d'instruments financiers dérivés (y compris des swap). Pour atteindre son objectif de gestion, le Compartiment s'appuie sur une méthodologie d'investissement propriétaire appliquée à un univers d'investissement international et multi-marchés couvrant principalement les marchés actions, obligataires et monétaires ainsi que les indices de contrats à terme de matières premières et les indices de volatilité.

Compte tenu de l'objectif de gestion du Compartiment et du fait que la méthodologie d'investissement repose à la fois sur des éléments discrétionnaires et sur des règles préétablies, aucun indicateur de référence n'est pertinent et par conséquent, le Compartiment n'a pas d'indicateur de référence. Toutefois, à titre d'information, la performance du Compartiment pourra être comparée a posteriori à celle d'un indicateur mixte composé de l'indice Barclays US Aggregate Bond en USD coupons nets réinvestis (60%) et de l'indice MSCI World en USD dividendes nets réinvestis (40%).

La méthodologie d'investissement cherche à établir l'allocation optimale entre les différentes classes d'actifs et à générer un alpha significatif, en investissant dans une gamme très large d'indices (par exemple le CAC 40), de secteurs (par exemple les secteurs de la technologie ou de la santé), de classes d'actifs (par exemple l'obligataire) ou de zones géographiques (par exemple les marchés émergents). La méthodologie d'investissement est appliquée sans restriction en termes d'allocation géographique, de secteur, de type d'instrument financier ou de capitalisation boursière. Cette approche vise à générer un rendement positif, en participant à la hausse des marchés. Elle vise également à réduire l'exposition aux marchés lorsqu'une phase de repli est anticipée par la société de gestion. Toutefois, en cas de mauvaises anticipations, le Compartiment pourrait ne pas bénéficier d'un éventuel rebond des marchés financiers. Pour ce faire, le portefeuille dispose d'un mandat flexible, caractérisé par une allocation dynamique entre les différentes classes d'actifs constituant l'univers d'investissement et les liquidités.

Les investissements sont effectués selon la méthodologie d'investissement propriétaire de la société de gestion. L'exposition du Compartiment aux marchés actions peut représenter **jusqu'à 100%** de son actif net. L'exposition du Compartiment aux marchés émergents est limitée à **50%** de son actif net. Enfin, l'exposition du Compartiment aux indices de contrats à terme de matières premières et aux indices de volatilité est limitée à **20%** pour chacune de ces deux catégories. Ces expositions seront réalisées via des investissements dans des titres en direct, via des investissements dans des OPC (y compris des ETF et des OPC mettant en œuvre des stratégies de gestion alternative), ou via des

dérivés ou des titres intégrant des dérivés. Il est précisé que l'exposition au marché des matières premières sera réalisée uniquement via des investissements dans des OPC, des contrats à terme sur indices de contrats à terme de matières premières ou des titres intégrant des dérivés. Le Compartiment pourra également investir dans la limite de **20%** de son actif net dans des OPC mettant en œuvre des stratégies diversifiées. L'allocation du portefeuille entre les différentes classes d'actifs et catégories d'OPC est totalement discrétionnaire et peut varier dans les limites d'exposition fixées ci-dessus.

Ces expositions pourront être réalisées via des investissements dans d'autres OPCVM (jusqu'à 100% de l'actif), des FIA ou des fonds d'investissement de droit étranger respectant les 4 critères fixés à l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier (jusqu'à 30% de l'actif), des actions (petites, moyennes et grandes capitalisations), des obligations et autres titres de créance (quel que soit la nature de l'émetteur), des instruments du marché monétaire et des titres intégrant des dérivés tels que obligations convertibles, warrants, credit link notes, EMTN etc. (dans la limite de 60% de l'actif).

Le Compartiment pourra également intervenir sur les marchés financiers à terme fermes ou conditionnels, réglementés ou de gré à gré, en vue d'augmenter ou de réduire son exposition à tous segments de marché, secteurs d'activité et zones géographiques au travers des sous-jacents suivants : devises, taux, actions, indices pouvant porter sur les marchés de devises, de taux, d'actions, sur les contrats à terme de matières premières et sur la volatilité. La devise de comptabilité du Compartiment est le dollar des Etats-Unis et les classes de parts AR EUR et AI EUR exprimées en Euro seront systématiquement couvertes contre le risque de change EUR/USD.

Afin d'optimiser sa trésorerie et ses revenus, le Compartiment pourra recourir aux emprunts d'espèces (dans la limite de 10% de son actif) et aux dépôts (dans la limite de 80% de son actif).

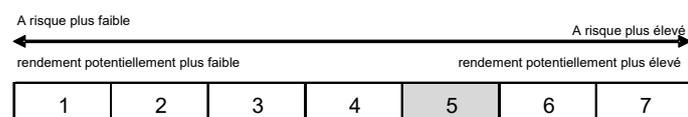
Affectation du résultat : le Compartiment capitalise ses revenus.

Durée de placement recommandée : 3 ans. Par conséquent, ce Compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

Modalités de souscription/rachat : la valeur liquidative du Compartiment est établie de façon quotidienne à chaque jour ouvré. Le calcul et la publication de la valeur liquidative du Compartiment sont effectués dans un délai maximum de 1 jour ouvré suivant la date de valorisation. Les souscriptions et les rachats sont reçus par CACEIS BANK FRANCE jusqu'à 12 heures chaque jour ouvré et sont exécutés sur la base de la valeur liquidative du jour de centralisation.

Profil de risque et de rendement

Indicateur synthétique de risque



Cet indicateur est basé sur la volatilité des rendements pro forma du Compartiment sur une période de 5 ans. Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.

La catégorie de risque associé au Compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».

Le Compartiment se situe actuellement au niveau 5 de l'indicateur compte tenu de son exposition diversifiée et flexible aux marchés actions, obligataires et monétaires ainsi qu'aux indices de contrats à terme de matières premières et de volatilité.

Parmi les 5 risques majeurs identifiés par les textes européens, le Compartiment peut être exposé aux risques suivants non suffisamment pris en compte par l'indicateur synthétique de risque :

Risque de crédit : il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire

Informations clés pour l'investisseur

face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative du Compartiment.

Risque de contrepartie : le fonds peut subir des pertes en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles, notamment dans le cadre d'opérations impliquant des instruments dérivés sur des marchés de gré à gré.

Risque de liquidité : le Compartiment peut investir dans des titres émis par des entreprises ayant une petite capitalisation boursière (small cap). Par conséquent, certains titres peuvent être difficilement négociables ou ne plus être négociables momentanément, du fait notamment de l'absence d'échange sur le marché, de restrictions réglementaires. Le Compartiment peut également investir dans des titres notés « High Yield » dont le marché secondaire peut être moins liquide que les marchés des titres mieux notés.

Frais

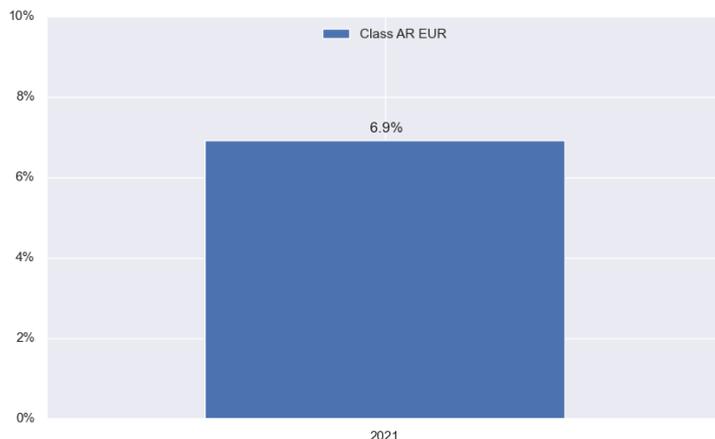
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3% TTC max
Frais de sortie	Aucun
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas vous pourriez payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année (année civile 2021)	
Frais courants part AR EUR	2.48% TTC
Frais courants part AI EUR	1.98% TTC
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance (parts AR EUR et AI EUR)	10% de la performance annuelle nette du fonds du Compartiment au-delà de 4%. Surperformance facturée au titre du dernier exercice clos : parts AR EUR 0.25%, parts AI EUR : 0.00%

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Les frais courants sont basés sur les coûts du dernier exercice clos le 31/12/2021. Faut de données historiques permettant leurs calculs, les frais courants des parts AI EUR ont été estimés à partir des frais courants des parts I USD pour l'exercice 2021. Les frais courants peuvent varier d'une année sur l'autre. Ils ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section «Frais» du prospectus du FCP, disponible sur le site internet www.olympiacapitalmanagement.com.

Performances passées



Le FCP GEMS OLYMPIA UCITS FUND a été créé le 29 décembre 2014. Le Compartiment DIVERSIFIED FLEXIBLE STRATEGY a été lancé le 29 décembre 2014. La part AR EUR a été lancée le 16/12/2020. La part AI EUR a été lancée le 15/12/2020 et les dernières parts AI EUR existantes ont fait l'objet d'un rachat total sur la valeur liquidative du 28/05/2021.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS BANK FRANCE

Informations supplémentaires : le prospectus, les rapports annuels et les documents semestriels sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse marketing@olympiagroup.com ou par courrier adressé à Olympia Capital Management SA – 41 avenue George V – 75008 Paris. La politique de rémunération de la société de gestion qui décrit les modalités de définition et d'attribution des rémunérations et avantages ainsi que les organes les attribuant est disponible auprès de la société de gestion sur demande écrite ou sur son site internet www.olympiacapitalmanagement.com

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative et de la politique de rémunération de la société de gestion : ces éléments

sont disponibles auprès de la société de gestion ou sur son site internet www.olympiacapitalmanagement.com. Une lettre d'information mensuelle est également disponible sur ce site.

Fiscalité : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller fiscal.

Déclaration de responsabilité : la responsabilité d'Olympia Capital Management SA ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers («AMF»). Olympia Capital Management SA est agréée en France en qualité de société de gestion de portefeuille et réglementée par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 15 avril 2022.